Commission Régionale Féminine

SAISON 2025 / 2026

PROCÈS-VERBAL N°29

Réunion du mardi 10 février 2026

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7** jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de **3** jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.*

Information rencontres du samedi 14 février 2026

Les rencontres prévues ce samedi 14 février 2026 qui ne pourraient pas se dérouler en raison de la fermeture des installations sportives ou autre motif seront reportées au samedi 21 février 2026 (si le calendrier des 2 équipes le permet). ou le samedi 28 février 2026.

CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS FEMININES

Régional 1

53402920 ES 16ème 1 / PARIS FC 2 du 14/02/2026.
Lecture du courriel de la Mairie de PARIS informant de l'indisponibilité du terrain.
Ce match est reporté au **samedi 07/03/2026.**

Par conséquent, le match de Coupe de Paris Crédit Mutuel Idf Seniors Féminines du PARIS FC prévu le samedi 07/03/2026 :

- 55301381 PARIS FC 2 / RED STAR FC 1 → **est avancé au samedi 28/02/2026.**

Copie au District Parisien de Football pour le report du match de Coupe Départementale du PARIS FC prévu le 28/02/2026.

Régional 3

Poule B

53403337 QUINCY VOISINS 1 / NICOLAITE CHAILLOT 1 du 07/02/2026.

Lecture du rapport de l'arbitre officiel indiquant un problème lors de la clôture de la FMI ; la Commission enregistre le résultat du match 5-0 en faveur de QUINCY VOISINS et les photos de la tablette avec la liste des joueuses ayant pris part à ce match.

53403336 MITRY COMPANS GOELLY 1 / CHAMPIGNY CF 1 du 07/02/2026.

Lecture du courriel de MITRY COMPANS GOELLY et de l'arbitre officiel indiquant un problème de transmission de la FMI à la fin du match.
La Commission prend note de la composition de l'équipe de MITRY COMPANS GOELLY et du résultat du match (2-0 en faveur de MITRY COMPANS GOELLY).
Elle demande à CHAMPIGNY CF de transmettre la liste des joueuses et staff ayant pris part à ce match (en précisant les numéros de maillots).

Championnat Régional Seniors Féminins Régional 3 – poule B					
MITRY COMPANS GOELLY 1		2	**Date : 07/02/2026** **AC :** MAZEN Fanny **AA1 :** ATTIGUI Rayane		
CHAMPIGNY CF 1		0			
	MITRY COMPANS GOELLY 1			CHAMPIGNY CF 1	
1	SANTAMARIA Iana		**1**		
2	YAKPOVI Betsy		**2**		
3	SERVAIS Marina		**3**		
4	MANDIANGU KONGA Dorcas Mpemba		**4**		
5	VIDALINC Julie		**5**		
6	BOUNOUARA Seliane		**6**		
7	MOUGENOT Angèle		**7**		
8	TRABELSI Sabrina		**8**		
9	COUPIN Camille		**9**		
10	NTHEODOSE Zoé		**10**		
11	LJUBOMIROVIC Léa		**11**		
12	NCROIZE Charlotte		**12**		
13	NDERIC Maelys		**13**		
15	GHAZOUANI ibtIssem		**14**		
	ENCADREMENT			**ENCADREMENT**	
	E NZUZI DIBAYULA Lucas			**E**	
	D VIDALINC Jacky				

53403340 ES 16ème 2 / JA DRANCY 1 du 14/02/2026.

Lecture du courriel de la Mairie de PARIS informant de l'indisponibilité du terrain.
Ce match est reporté au **samedi 21/02/2026.**

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF - U18F

1/16èmes de Finales :

55406160 FC FLEURY 91 3 / CERGY PONTOISE FC 1 du 31/01/2026.

Lecture du courriel du FC FLEURY 91 indiquant un problème de transmission de la FMI.
Après lecture du courriel de l'arbitre officiel, la Commission enregistre le résultat suivant : 2-3 en faveur de CERGY PONTOISE FC et prend note de la composition de l'équipe du FC FLEURY 91.

Elle demande à CERGY PONTOISE FC de transmettre la liste des joueuses et staff ayant pris part à ce match (en précisant les numéros de licences).

Coupe de Paris Crédit Mutuel IDF – U18F			
FC FLEURY 91 3	2	**Date : 31/01/2026** AC: BOUJAADA Nessa AA : NDIAYE Katere	
CERGY PONTOISE FC 1	3		

	FC FLEURY 91 3		CERGY PONTOISE FC 1
1	Anna JEMUOVIC	**1**	
2	Clara BADOUX	**2**	
3	Liyana JOSSE	**3**	
4	Elisabeth MAKENGA	**4**	
5	Lyna FEUILLE	**5**	
6	Kayliah DAURANGEON	**6**	
7	Namya SIDIBE	**7**	
8	Lisa SAIBI	**8**	
9	Melia HIPP	**9**	
10	Lena RUBIO	**10**	
11	Giovana MERISIER	**11**	
12	Saona LE CLAINCHE	**12**	
13	Ayana HASSANI	**13**	
14	Nawel HJIJ	**14**	
	ENCADREMENT		**ENCADREMENT**
	E BASIUK Jan		**E**

CHAMPIONNAT REGIONAL U18F

Régional 2

Courriel d'ELANCOURT OSC – 541170.
La Commission prend note du terrain de repli pour les 2 rencontres ci-après qui se dérouleront à 16h00 au stade du Domaine de la Cour Roland à JOUY EN JOSAS.

53402405 ELANCOURT OSC 1 / POISSY FC 1 du 14/02/2026.
53402415 ELANCOURT OSC 1 / SARCELLES AAS 2 du 21/03/2026.

Régional 3

Poule B
54740923 FC BOISSY 91 1 / USO ATHIS MONS 2 du 07/02/2026.
Réception d'un arrêté de fermeture du stade Albert Batteux, ce match est reporté au samedi 21/02/2026.

Poule C
54740680 CHAMPS SUR MARNE FOOT 1 / MITRY COMPANS GOELLY 1 du 08/02/2026.
La Commission prend connaissance des informations mentionnant un arrêt du match en raison de la coupure de l'éclairage par le gardien du stade.:

- FMI indiquant un arrêt du match à la 37ème ou 45ème minute de jeu (selon les informations renseignées)
- Le rapport de MITRY COMPANS GOELLY indiquant un arrêt du match à la 37ème minute de jeu

Elle demande à CHAMPS SUR MARNE FOOT de transmettre un rapport expliquant les raisons ayant conduit à l'arrêt du match.

Etant précisé que des justificatifs de la Mairie devront être fournis en cas de coupure effective de l'éclairage.

54740713 BUSSY ST GEORGES FC 1 / AULNAY CSL 1 du 21/02/2026.

Demande de BUSSY ST GEORGES FC pour reporter le match au 03/05/2026 (motif : match de Coupe de Paris Crédit Mutuel U14 de l'équipe U14 de BUSSY ST GEORGES à 18h00) – accord d'AULNAY CSL.
La Commission émet un avis défavorable, elle précise que l'occupation des installations permet le déroulement des matchs U14 et U18F le même jour.
De plus, elle constate que l'adversaire de BUSSY ST GEORGES FC en Coupe de Paris Crédit Mutuel U14 a refusé le changement horaire proposé pour fixer le match U14 à 18h00.

54740685 VILLEPARISIS USM 1 / DAMMARTIN CS 1 du 14/02/2026.

Demande de DAMMARTIN CS pour reporter le match au 04/04/2026 (motif : accord des 2 clubs) – accord de VILLEPARISIS USM.
La Commission émet un avis défavorable ; le motif n'étant pas recevable.

Poule D

54741034 AF ARNOUVILLE 1 /STADE EST PAVILLONNAIS 1 du 07/02/2026.

Lecture du courriel d'AF ARNOUVILLE indiquant une inversion du résultat lors de la saisie de la FMI.
La Commission entérine la victoire 6-3 de STADE EST PAVILLONNAIS.

54741022 VILLEMOMBLE SPORTS 1 / ESP. APRIS 19ème 1 du 17/01/2026.

Lecture des courriels des 2 clubs indiquant :

- Un problème de FMI le jour du match empêchant de faire la FMI
- Le résultat du match (6-0 en faveur de VILLEMOMBLE SPORTS).

La Commission demande aux 2 clubs de transmettre la liste des joueuses et staff ayant pris part à ce match (en précisant les numéros de maillots).

Poule E

54741312 TRAPPES ES 1 / FC FONTENAY LE FLEURY 1 du 07/02/2026.

Lecture du rapport de l'arbitre officiel indiquant un problème lors de la clôture de la FMI ; la Commission demande au club de TRAPPES ES si la FMI apparaît sur la tablette ayant servi le jour du match et si la transmission de la FMI est possible.

Poule F

54741550 CS ROSNY FOOTBALL 1 / SARTROUVILLE ES 1 du 07/02/2026.

Réception d'un arrêté de fermeture du stade Roland Leduc, ce match est reporté au samedi 14/02/2026.

SPORTING CLUB FEMININ DU VAL DE SEINE – 765226.

La Commission,
Pris connaissance de la décision de la Commission Régionale des Statuts et Règlements du 05/02/2025 et du courriel du SPORTING CLUB FEMININ DU VAL DE SEINE du 06/02/2026,
Considérant que depuis le début de saison, le club du SPORTING CLUB FEMININ DU VAL DE SEINE inscrit sur les feuilles de match de son équipe U18F un nombre de joueuses mutées supérieure au nombre autorisé réglementairement,
Considérant les dispositions de l'article 160.1.c de la FFF selon lesquelles : « *Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements*. »
Considérant que l'équipe U18F du SPORTING CLUB FEMININ DU VAL DE SEINE s'est mise en infraction avec cette disposition réglementaire à plusieurs reprises, ce qui a conduit la Commission Régionale des Statuts et Règlements à sanctionner ladite équipe à la suite de procédures engagées par les clubs adverses ;

Considérant que l'article 38 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F. dispose que *« les clubs s'engageant dans une compétition officielle sont tenus d'avoir les joueurs valablement licenciés pouvant participer aux matches de chacune des catégories imposées. Toute infraction constatée est notifiée officiellement au club responsable, lequel est déclaré d'office dernier de son groupe*. »
Considérant que force est de constater que l'équipe U18F du SPORTING CLUB FEMININ DU VAL DE SEINE est en constante infraction avec les dispositions réglementaires et qu'il convient d'en tirer les conséquences conformément à l'article 38 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. et à l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F., et ce, afin de préserver la régularité et l'équité du Championnat U18F de R3/F,
Vu la demande du SPORTING CLUB FEMININ DU VAL DE SEINE dans sa correspondance du 06/02/2026,
Par ces motifs,
Prononce la mise hors compétition de l'équipe U18F du SPORTING CLUB FEMININ DU VAL DE SEINE à compter de ce jour.

Les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Précise que :
- **L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de chacune d'elles.**
- **L'équipe apparaîtra en forfait général sur les différents supports**

Décision transmise à l'ensemble des équipes de la poule.

Poule H
54742919 FC BOURG LA REINE FC 1 / NEUILLY PLAISANCE FC 1 du 14/02/2026.
Demande de BOURG LA REINE FC pour avancer le coup d'envoi à 14h00 sur le terrain n°1 du stade Charpentier de BOURG LA REINE.
Accord de la Commission sous réserve de l'accord de NEUILLY PLAISANCE FC à transmettre au plus tard le vendredi 13/02/2026 – 12h00.

Poule I
Courriel du FC 93 BOBIGNY – 532133.
La Commission enregistre le forfait général de cette équipe.

Poule J
54743574 FONTENAY SOUS BOIS US 1 / MONTREUIL FC 1 du 14/02/2026.
Demande de FONTENAY SOUS BOIS US pour avancer le coup d'envoi à 14h00.
Accord de la Commission sous réserve de l'accord de MONTREUIL FC à transmettre au plus tard le vendredi 13/02/2026 – 12h00.

54743594 PARIS XIII ES 1 / MONTREUIL FC 1 du 28/03/2026.
Rappel :
Suite au déclassement du stade de la Tour aux Parachutes, un terrain de repli doit être transmis.

U18F – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1er rappel :
Régional 2 – poule B : 53402397 SOLITAIRE PARIS EST 1 / SARCELLES AAS 2 du 07/02/2026.

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF - U15F

1/16èmes de Finales :

55405617 PARIS ST GERMAIN FC 1 / VGA ST MAUR FF 1 du 31/01/2026 .
La commission accuse réception de la liste des joueuses et staff de la VGA ST MAUR

Coupe de Paris Crédit Mutuel IDF – U15F					
PARIS ST GERMAIN FC 1		6	Date : 31/01/2026		
VGA ST MAUR FF 1		0			
	PARIS ST GERMAIN FC 1			VGA ST MAUR FF 1	
1	BENDILMI Sarah		1	MEDI ASSIA	
2	MOREAU Emy		2	DIARA OLORIA	
3	DIOP Lina - avt		3	ZIANE LEHNA	
4	KEITA Mmah Maeva - avt		4	HAZIZA VIOLETTE	
5	KONE Aicha		5	ROSA LEHNA	
6	CHARRON AMEUR Alya - avt		6	BLOUGH ZOE	
7	COULIBALY Amy		7	BARRY HALIMATOU	
8	LEBO FUFU Anna		8	MORIN CAMILLE	
9	BEBEL		9	YOUSFI LENA	
10	TRAORE CHAMAND Tissiana		10	BA KOUMBA	
11	NKOSI Divine		11	ABOUALI ASSIA	
12	POUILLARD Marie		12	DIOP ARAME FATOU	
13	ELVIRA VIUDEZ Merce		13	STRUGE VIOLETTE	
14	DIABATE Dialy Fily		14		
	ENCADREMENT			ENCADREMENT	
	E BRETEGNIER Coralie			E FIRION Sonia	
	A OTH Jennifer				

CHAMPIONNAT REGIONAL U15F

Régional 2

Poule B
53402660 SARCELLES AAS 2 / SALESIENNE DE PARIS 1 du 17/01/2026.
La commission accuse réception de la liste des joueuses et staff de SARCELLES AAS.

Championnat Régional 2 – U15F – poule B					
SARCELLES AAS 2		2	Date : 17/01/2026		
SALESIENNE DE PARIS 1		4			
	SARCELLES AAS 2			SALESIENNE DE PARIS 1	
1	BRUCE Hanane		1	MARTIN Margaux	
2	TABIBOU ASSOUMANI Manel		2	ROSE Rachel	
3	LOYAL VIERA LOPES Ardwen		3	SANZ Gabrielle	
4	NDIAYE Faty		4	LEBLANC Félicie	
5	KINDY Mariam		5	MARRON Jeanne	
6	RAHAB Lyna		6	SELLAM Anouchka	
7	NIRENNOLD Maelle		7	VIRLOUVET Ninon (Capitaine)	
8	ALLOUMY Shayma		8	TAUPIN Flore	

9	REBOUH Aiden	
10	MAHROUG Oumeyma	
11	GONNIN Jade	
12	RAMOS Leissa	
13	TCHETCHOUA KENYA Lee	
14	LAZAAR Nour	
	ENCADREMENT	
	E	DRIDI Kalthoum

9	SANZ Josephine	
10	TRIGANO Josephine	
11	ABDELFETTAH Yasmine	
12	MADAULE Louise	
13	CLAERR Pauline	
14	CIMMATI Capucine	
	ENCADREMENT	
	E	ROPARTZ Jérôme

53402663 RC SAINT DENIS 1 / ENT. ESSG-FCSAM 1 du 24/01/2026.

Lecture des courriels des 2 clubs indiquant un problème de transmission de la FMI.
La Commission après lecture du rapport l'arbitre officiel enregistre le résultat suivant : 2-4 en faveur de l'ENT. ESSG-FCSAM et prend note de la composition des 2 équipes.

Championnat Régional 2 – U15F – poule B		
ST DENIS RC 1	**2**	**Date : 24/01/2026**
ENT. ESSG-FCSAM 1	**4**	**Arbitre Central :** BENFADEL Mehdi **Assistant :** Lucas TETART **Assistant :** Adrien CHENE

	ST DENIS RC 1		**ENT. ESSG-FCSAM 1**
1	Alya BENKERRI	1	Milena JOVANOVIC NEEL
2	Lina CHENE	2	Selma ZEDDAM
3	Jihanne BEN ADDI	3	Ouassila MASCARO
4	Sabiha CHARIF HAMIDOU	4	Chloé DESPLAN
5	Elia DOS SANTOS ROCHA	5	Lou OULA
6	Asta TRAORE	6	Lilia ANZMAM
7	Fenda TRAORE	7	Anaïs MANIJEAN
8	Amelya KECHIOUCH	8	Manon BEGARD
9	Mila OBRENOVIC	9	Kayla KOUMARE
10	Balkis AOUADI	10	Thaïs ROUGER
11	Ines HARRACH	11	Marylou SERT SERPLET
12	Inaya LAMSAK	12	Elsa WEISSE
13	Hajer GHRAB	13	Inaya TALLON AMADOU
14	Kadidiatou TRAORE	14	Kalliste PONCHEL
	ENCADREMENT		**ENCADREMENT**
E	Ousman DIABY	**E**	Romain NADOUCE
D		**D**	Tom BOENNEC

Régional 3

Poule B

54733756 VOLTAIRE CHATENAY MALABRY 1 / ENTENTE DU PAYS DE LIMOURS 1 du 07/02/2026.

Lecture du courriel de l'ENTENTE DU PAYS DE LIMOURS (arrivé hors délai) et de la FMI. – forfait non avisé de l'ENTENTE DU PAYS DE LIMOURS.

54733754 VERSAILLES 78 FC 1 / TRAPPES ES1 du 07/02/2026.

Lecture du courriel de TRAPPES ES et de l'arbitre officiel indiquant un problème avec la FMI à l'issue du match.
La Commission enregistre le résultat du match (0-2 en faveur de TRAPPES ES) et la composition des 2 équipes issues des photos de la tablette transmises par l'arbitre officiel.

Poule C

54733894 MONTFERMEIL FC 1 / FEMININ DE VILLEPINTE 1 du 14/02/2026.

Demande de MONFERMEIL FC pour reporter le match (motif : doublon avec l'équipe U18F R1).
Cette rencontre peut être avancée à 14h30 sur le terrain n°2 du stade Henri Vidal de MONTFERMEIL.
La Commission invite le club de MONTFERMEIL FC à lui confirmer la disponibilité de ce créneau.

Poule D

Courriel du SPORTING CLUB FEMININ DU VAL DE SEINE – 765226

La Commission,
Lecture du courriel du club demandant la mise hors championnat de son équipe suite à un nombre de joueuses titulaires d'une licence Mutations importantes.
Considérant que l'équipe U15F du club **SPORTING CLUB FEMININ DU VAL DE SEINE** a disputé plusieurs rencontres avec un nombre de joueuses titulaires d'une licence Mutations supérieure à la réglementation en vigueur,
Par ces motifs,
Accède à la demande du club et p**rononce la mise hors compétition de l'équipe U15F du SPORTING CLUB FEMININ DU VAL DE SEINE à compter de ce jour.**

Les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Elle précise que :

- **L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de chacune d'elles.**
- **L'équipe apparaîtra en forfait général sur les différents supports.**

Décision transmise à l'ensemble des équipes de la poule.

U15F – FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1er rappel :
Régional 3 – poule A – 54733621 GRIGNY FOOTBALL 91 1 / VAUX LA ROCHETTE 1 du 07/02/2026.
Régional 3 – poule A – 54733625 MENNECY CS 1 / EVRY FC 1 du 07/02/2026.